

LA MAIRIE DE VÉMARS
VOUS PROPOSE

UN
CRÉNEAU MUNICIPAL
AU **COMPLEXE SPORTIF**
POUR LES JEUNES VÉMAROIS

La municipalité de Vémars met à disposition de ses jeunes un créneau au complexe sportif pour favoriser les rencontres et activités sportives.

À PARTIR DU VENDREDI 12 JANVIER 2024

**TOUS LES VENDREDIS ET
DU LUNDI AU VENDREDI (VACANCES SCOLAIRES)
DE 19H00 À 21H00**

Formulaire d'inscription au dos à retourner
au complexe sportif lors de la première séance,
complété et signé* avec une participation de 2€.

**par les parents, pour les mineurs*



www.mairiedevemars.fr

 [villedevemars](https://www.facebook.com/villedevemars)

VILLE DE VÉMARS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CRÉNEAU MUNICIPAL DE LA VILLE DE VÉMARS

À retourner au complexe sportif lors de la première séance
complétée et signé* avec une participation de 2€.

**par les parents, pour les mineurs*



Je soussigné(e),

Madame/Monsieur :

Domicile :

Tél. :

Mail :

Autorise mon enfant,

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

à s'inscrire au créneau municipal

N° de tél. du jeune :

N° de tél. de la personne à prévenir en cas d'urgence 1 :

N° de tél. de la personne à prévenir en cas d'urgence 2 :

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales. J'accepte de m'y conformer.

Fait à :, le :

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :

Ne pas jeter sur la voie publique - JANVIER 2024

L'accès se fait obligatoirement par l'entrée principale et s'effectue uniquement par les employés communaux - Il est interdit de fumer dans tous les locaux du complexe, les circulations intérieures et le hall - La consommation de boissons alcoolisées est interdite - Il est interdit de consommer de la nourriture ou de jeter du chewing-gum - J'autorise les services de l'Animation Sportive Municipale à diriger mon enfant vers les services de santé et/ou de secours compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. J'autorise la ville de Vémars à utiliser les images représentant mon enfant dans l'exercice des activités organisées par l'Animation Sportive Municipale à titre d'information et d'illustration pour ses supports de communication faisant l'objet de diffusion locale. Toute infraction aux conditions générales peut donner lieu à une exclusion immédiate des contrevenants, qui pourront se voir refuser l'accès aux installations, temporairement ou définitivement.



www.mairiedevemars.fr | 

Mairie de Vémars - 5 Rue Léon Bouchard, 95470 VÉMARS - Tel : 01 34 68 33 40